



## **AVIS PUBLIC**

### **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-516 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1) :

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Nominingue;

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 17 novembre 2025, le projet de règlement numéro 2025-516 édifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci;

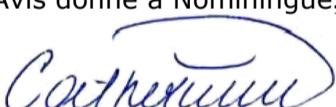
QUE l'adoption du règlement numéro 2025-516 édifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 8 décembre 2025 à 19 h 30, à la salle « J.-Adolphe-Ardouin » située au 2114 chemin Tour-du-Lac, à Nominingue;

Que le projet de règlement peut être consulté, sur demande, à l'hôtel de ville, au 2110, chemin du Tour-du-Lac, Nominingue (Québec) J0W 1R0;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du projet de règlement au bureau de la Municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

Du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Avis donné à Nominingue, le 19 novembre 2025.

  
\_\_\_\_\_  
Catherine Clermont

Directrice générale  
Greffière-trésorière

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Catherine Clermont, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Nominingue, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité, le 19 novembre 2025, entre 8 heures et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce dix-neuvième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-cinq (19 novembre 2025).

  
\_\_\_\_\_  
Catherine Clermont